



## Commande par internet non reçue

Par **Davidos**, le **02/07/2013** à **12:13**

Bonjour , j'ai commandé il y a 3 mois un carton de vins d'un montant de 46.50 euros sur le site "chateauonline.com" et malgré mes relances je n'ai toujours rien reçu. J'ai envoyé la semaine dernière un courrier avec AR et j'attends toujours une réponse.

Que faire ?

D'avance merci.

Par **moisse**, le **02/07/2013** à **17:53**

Déjà rechercher sur Internet et tomber par exemple ici :

<http://www.journaldunet.com/ebusiness/commerce/chateauonline-justice-0513.shtml>

Je crains qu'hors la case "justice" vous n'ayez pas d'autre espoir de faire prospérer la livraison.

La case justice, c'est la juridiction de proximité du lieu de livraison ou de domiciliation du vendeur, à votre choix.

Directement par saisine plutôt qu'en injonction de livrer.

Par **Davidos**, le **03/07/2013** à **08:01**

Merci pour les infos.

Mais je suppose qu'une action juridique va me coûter plus cher que ma commande...

Bien amicalement.

Par **moisse**, le **03/07/2013** à **08:15**

Lorsqu'on dépose au greffe le document de saisine il faut y apposer un timbre de 35 euro dont bien sûr on demandera le remboursement avec le reste.

La juridiction de proximité est instituée pour traiter ces petits litiges et l'assistance d'un avocat n'est pas obligatoire.

Par **Davidos**, le **03/07/2013** à **10:36**

OK merci.